

MUTUELLE d'ETUDES SECONDAIRES

73, rue Rothschild

1202 GENEVE

Tél. 022.741.00.01 - Fax 022.741.21.25

Secrétariat ouvert tous les jours
de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
Fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi

PALAIS EYNARD
Service de Pétitions
VILLE DE GENEVE
1211 GENEVE

Genève, le 21 juin 2002

Concerne : « La Mutuelle au Clos Voltaire »

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, notre pétition regroupant 237 signatures soutenant notre projet de se voir attribuer en droit de superficie, le bâtiment du « clos voltaire » afin que l'école puisse y trouver l'espace propice pour développer et pour ouvrir à large audience la pédagogie novatrice et d'intérêt public qui est le fondement de sa pratique.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour la Mutuelle d'Etudes Secondaires
Le directeur
Michel DUBRET

PJ. Dossier de pétitions

La « Mutuelle » au « Clos Voltaire »

Petition adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Considérant :

- Que la Mutuelle d'Etudes Secondaires, association reconnue d'utilité publique, en permettant à des adolescents (ou des adultes) - en rupture pour diverses raisons, avec le système pédagogique traditionnel - de se réinsérer dans un cursus scolaire et universitaire est une entreprise exemplaire et unique dans le paysage pédagogique romand.
- Que les locaux qu'occupent la MES au 73 rue Rothschild où elle exerce une partie de ces activités, font l'objet d'un projet immobilier de la Ville et sont voués à une démolition imminente.
- Que le Site Industriel de Sécheron où l'école exerce l'autre partie de ses activités, est au centre des offres d'achat d'une grande entreprise.
- Que la MES a reçu une résiliation de ses baux dans ces deux lieux pour juin 2002. A court terme, c'est son existence, purement et simplement, qui est ainsi menacée.
- Qu'aucune proposition de rechange n'a été trouvée ou proposée à la MES dans un marché immobilier des plus tendus.
- Que son efficacité, fruit de 25 années d'expérience (80% de réussite à l'examen en moyenne), démontre le caractère indispensable de son existence dans le paysage pédagogique genevois.
- Que ces locaux, réhabilités au plus proche de leur usage historique, dans leur disposition seraient parfaitement adaptés à une petite école divisée en classes aux nombres restreints d'étudiants.
- Que, par ailleurs, le bâtiment du « Clos Voltaire » par la référence historique qui le signale, conviendrait tout à fait, à une école ayant au centre de ses préoccupations l'éveil et le développement de l'esprit de tolérance et de responsabilité citoyenne de ses étudiants.
- Que la MES, projette, en ravivant le rayonnement historique du site d'y aménager des lieux d'accueil pour artistes, penseurs, écrivains, et y fonder sur leur intervention au sein même de la vie de l'école, une « pédagogie d'ouverture » réellement fertile sur le plan scolaire.

Les requérants demandent au Conseil Municipal de la Ville de Genève de lui attribuer en droit de superficie, le bâtiment du « Clos Voltaire » afin que l'école puisse y trouver l'espace propice pour développer et pour ouvrir à large audience la pédagogie novatrice et d'intérêt public qui est le fondement de sa pratique.
